

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 2-21
Conseil de surveillance de la profession actuarielle
Vidéoconférence
Le 21 juin 2021

Présents : Michel Benoit, *président* Suzanne Michaud
Danielle Boulet Alain Paquet
John Carter Neil Parkinson
Harold Geller Marian Passmore
Philip Howell Dave Pelletier
Anne Kleffner Marc Tardif
Raymond Léger Kim Young

Membres du personnel : Leona Campbell, Lynn Blackburn, Michel Simard, membre d’office

Invités : Joséphine Marks (*pour le CNA*), Jean-Claude Primeau (*pour le CD*), Amy Pun (*pour le CPSTC*), Simon Curtis (*pour le GCTD*)

Point 2–21.1 Bienvenue

Michel Benoit, président du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA), souhaite la bienvenue aux membres et déclare l’assemblée ouverte.

Point 2–21.2 Adoption de l’ordre du jour

On demande à ce que le sondage sur les préoccupations d’ordre éthique et la mise à jour des Statuts administratifs soient abordés au point « Questions diverses ».

Motion 2–21.2.1

Que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Point 2–21.3 Approbation du procès-verbal

Motion 2–21.3.1

Que le procès-verbal de la réunion du CSPA tenue le 31 mars 2021 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée

Point 2–21.4 Conférenciers invités : André Choquet et Gaetano Geretto

André Choquet et Gaetano Geretto, respectivement président et ancien président de la Commission sur les changements climatiques et la viabilité, présentent une vue d’ensemble des travaux menés par la commission et de la réponse de celle-ci dans le cadre de la consultation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Point 2–21.5 Rapport du président de la Commission des mises en candidature (CMC) du CSPA

John Carter présente le rapport de la réunion de la CMC du 21 juin 2021. Les tableaux de tous les conseils relevant du CSPA ont été actualisés.

1. Composition du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA)

Aucune nomination au CSPA pour le moment.

2. Conseil des normes actuarielles (CNA)

Motion 2–21.5.2.1

Que Thierry Chamberland soit nommé à la vice-présidence du CNA à compter d’aujourd’hui, et ce, jusqu’au 31 décembre 2021.

Adoptée

3. Composition du Conseil de déontologie (CD)

Motion 2–21.5.3.1

Que le mandat de Pierre Laurin au CD soit prolongé d’une autre année.

Adoptée

4. Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC)

Aucune nouvelle nomination au CPSTC pour le moment.

5. Composition du Groupe de candidats à un tribunal disciplinaire (GCTD)

Motion 2–21.5.5.1

Que John Dark et Sharon Giffen soient nommés au GCTD à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adoptée

Remarque : Jacques Lafrance, Robert McKay, Neville Henderson et Michel St-Germain quitteront le GCTD à compter du 30 juin 2021.

Mesure à prendre :

- **Leona Campbell mettra à jour les tableaux et indiquera les nouvelles nominations.**

Point 2–21.6 Rapport du CNA

Joséphine Marks présente une vue d’ensemble du rapport et du CNA et formule ces autres commentaires :

Normes générales : Des non-actuaire affirment suivre nos normes ou s’y référer, ce qui peut poser problème étant donné que nous n’avons aucune compétence disciplinaire à leur égard en cas de mauvaise application de nos normes. On mentionne également que les non-actuaire pourraient ne pas connaître la partie 1000 (normes générales), qui s’appliquent à tout le travail exécuté en vertu de nos normes propres aux domaines de pratique. Le CNA discutera plus amplement de cette question lors de sa réunion de septembre.

IFRS 17 : Deux groupes se penchent sur ce dossier. Aucune démarche n'est actuellement en œuvre aux fins de la promulgation, mais l'Autorité des marchés financiers nous encourage à aller de l'avant, tandis que le BSIF demeure silencieux sur cette question. Le CNA examine actuellement divers éléments des normes se rapportant aux taux d'actualisation et travaillera en collaboration avec les groupes désignés pour documenter le raisonnement justifiant la décision finale quant à la promulgation.

Rôle de l'actuaire désigné : On prend actuellement connaissance des commentaires reçus au sujet de l'exposé-sondage.

Partie 3000 : Ces groupes progressent et des discussions devraient avoir lieu lors de la prochaine réunion du CNA. L'exposé-sondage devrait être diffusé pendant l'été.

Expertise devant les tribunaux : On travaille à la préparation d'un exposé-sondage qui devrait être diffusé plus tard cette année.

Prestations postérieures à l'emploi : Une déclaration d'intention devrait être diffusée très bientôt à des fins d'approbation et un exposé-sondage s'ensuivra.

Organismes de réglementation : On tient régulièrement des réunions avec les organismes de réglementation. Celles-ci sont bien accueillies. Les organismes de réglementation des régimes de retraite soulèvent des problèmes, mais ne donnent pas d'exemples précis permettant au CNA de déterminer des façons de les résoudre (en ce qui concerne l'éventail d'hypothèses auxquelles ont recours les actuaires dans leurs évaluations).

Conflits d'intérêts : Un groupe de travail sur les conflits d'intérêts a été mis sur pied conformément aux directives du CSPA. Au départ, cette question était mal comprise par les membres du CNA, mais Jamie Jocsak a élaboré une présentation qui a suscité l'appui et la participation d'un plus grand nombre de membres au groupe. Il importe de tenir compte de la perception de conflit d'intérêts.

Point 2–21.7 Rapport du CD

Jean-Claude Primeau présente une mise à jour du CD. La décision du tribunal d'appel a été reçue récemment et sera diffusée aux membres. Selon le mandat, il est préférable que le CD compte deux non-membres, mais Michel Benoit suggère que l'on recrute des non-membres supplémentaires aux fins d'un point de vue extérieur étant donné qu'il s'agit d'un organisme autoréglementé. On précise le rôle du cabinet Fasken à titre de conseiller juridique auprès du CD.

Point 2–21.8 Rapport du CPSTC

Aucune mise à jour pour le moment.

Point 2–21.9 Rapport de l'ICA

Michel Simard présente une mise à jour des activités de l'ICA et du siège social.

Le Conseil d'administration de l'ICA a récemment approuvé les nouveaux parcours d'éducation canadiens. On a mis en œuvre un processus de diligence raisonnable et une analyse des risques et des coûts rigoureux. Les présentations faites aux groupes clés au sujet des parcours ont été bien accueillies.

Un récent jugement rendu par la Cour supérieure du Québec pourrait avoir une incidence sur les normes relatives au genre. Le Conseil d'administration a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les activités liées à l'identité de genre afin de surveiller et de comprendre l'éventuelle incidence de cette décision sur le travail des actuaires, ainsi que ce qui se fait sur la scène internationale à cet égard.

Aucune réunion en personne n'aura lieu avant au moins le 1^{er} janvier 2022.

Point 2–21.10 Prochaine réunion

La prochaine réunion devra être fixée pour l'automne 2021. On suggère de la tenir après les réunions d'automne du CNA et du CD. Les réunions de 2022 seront fixées plus tard en cours d'année lorsque l'on aura une meilleure idée du moment auquel il sera possible de tenir des réunions en personne.

Mesure à prendre :

- **Leona Campbell procédera à un sondage afin de fixer une date de réunion à la fin octobre.**

Point 2–21.11 Questions diverses

On s'est interrogé quant aux raisons du si long délai avant la publication, très récente, des résultats du sondage sur l'éthique, qui date de quatre ans. On a discuté longuement pour savoir ce qu'il convenait de publier à partir des résultats du sondage et quant à la façon de diffuser ces résultats. Si les chiffres semblent faibles, le nombre de répondants est en fait considéré élevé pour un sondage de cette nature et était représentatif de la profession. On s'est interrogé à savoir si, compte tenu du temps qui s'est écoulé et des événements qui se sont produits pendant la pandémie, on pourrait procéder de nouveau à ce sondage. Il serait utile d'obtenir davantage de renseignements démographiques au sujet des répondants.

Dave Pelletier préside un groupe de travail chargé de réviser les Statuts administratifs de l'ICA. Il communiquera avec Michel Benoit afin de déterminer les prochaines étapes pour le CSPA.

En ce qui concerne la décision du tribunal d'appel, les commentaires de celui-ci indiquent que les *Règles de déontologie* visent à régir la relation entre l'actuaire et le client. Compte tenu de la nature contractuelle de ces relations, elles ne devraient pas être soumises à la même analyse que si elles faisaient partie d'une réglementation gouvernementale. La décision du tribunal d'appel devrait être prise en compte dans le cadre de la révision des *Règles de déontologie*.

Point 2-21.12 Récapitulation de la séance à huis clos

Le CSPA tient une séance à huis clos.

Puisqu'il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée.